



ANNEXE AU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES « DE MINIMIS » PERÇUES PAR L'ENTREPRISE-*

Transmettez l'original en version papier et en version numérique au GAL Massif des Bauges avec votre demande d'aide et conservez un exemplaire.

Je soussigné ...Marie Noelle Sorrel, co-présidente..... (représentant légal de la structure : nom, prénom et qualité) représentant de l'association BioBauges....., entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 ⁽¹⁾ du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare :

n'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

X avoir reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de **l'agriculture**
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).

Aides « de minimis » effectivement notifiées au titre de ce règlement (délibération, lettre de notification, arrêté attributif, convention attributive de l'aide)

! Si aucune aide n'a été perçue à ce titre au cours des trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration, écrire dans le premier tableau « sans objet », signer et dater ce document.

Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de Minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)	Objet de l'aide
2016	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	2 562 €	CICE
2017	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	3 664 €	CICE
2018	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	5 221€	CICE
2016	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	15 990 €	AIDE EMPLOI CUI
2017	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	11 348 €	AIDE EMPLOI CUI
2018	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	3 211 €	AIDE EMPLOI CUI
2016	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	13 713 €	AIDE EMPLOI AVENIR
2017	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	13 323 €	AIDE EMPLOI AVENIR
2018	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	5 881 €	AIDE EMPLOI AVENIR
2016	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	8 212 €	REDUCTION FILLON
2017	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	8 271 €	REDUCTION FILLON
2018	Association BioBauges SIREN . 508646353	général	17 968 €	REDUCTION FILLON
TOTAL			109 363 €	

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

⁽¹⁾ **Chaque structure du groupe : conformément à l'article 2 du règlement (UE) N°1407/2013, le plafond d'aide de 200 000 € au titre du « De minimis » s'appuie sur la notion d' « entreprise unique » : toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes, constituent ainsi une entreprise unique :**

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Certifié exact et sincère, le 10/09/2018 (renseigner la date au format jour/mois/année)

Cachet et signature :


ASSOCIATION BIOBAUGES
La Madeleine - 73340 LESCHERAINES
Tél. 04 79 34 23 52
contact@crocbauges.com
Siret : 508 646 353 00039

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au GAL du Massif des Bauges, dont l'adresse est :

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Maison du Parc
73 630 LE CHATELARD

A ce stade, les données contenues dans le présent formulaire seront communiquées uniquement aux différents financeurs de votre dossier.